

**Projet : « Osez relever les défis du leadership féminin
pour une réduction effective des violences faites aux
femmes et aux filles aux Sénégal »**



**Atelier de préparation du plaidoyer pour la gratuité
du certificat médical délivré aux femmes et aux filles
victimes de violences**

Le 19, 20 et 21 novembre 2020 au siège du Réseau Siggil Jigéen

Le Réseau Siggil Jigéen (RSJ) et l'Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise (APROFES) ont organisé les 19, 20 et 21 novembre 2020, un atelier de préparation du Plaidoyer pour la gratuité du certificat médical délivré aux femmes et aux filles victimes de violences, au siège du Réseau Siggil Jigéen

Un atelier qui visait à renforcer la collaboration constructive entre les défenseurs (es) des droits des femmes afin que l'égalité de genre soit acquise au Sénégal.

Deux (2) télévisions, une (1) radios, six (6) presses en ligne et quatre (4) quotidiens (presse écrite) sont venus pour la couverture médiatiques de l'événement. L'atelier a été relayé dans les médias par les organes de presse qui étaient venus pour la couverture médiatique. Les réseaux sociaux, facebook et YouTube ont aussi servi de plateformes à certains médias qui y ont publié leurs productions.

Un magazine spécial portant sur le « plaidoyer pour la gratuité du certificat médical pour les femmes et files victimes de violence, est aussi réalisé par la radio Manooré FM.

Télévision

RDV : Edition 20H du samedi 21 novembre 2020 (enregistrement disponible)

Sen TV : Edition 14h du mardi 24 novembre 2020

Radios

Zik FM : passage dans les éditions Wolof et Français de 19h et 21h du samedi 21 novembre 2020 (les enregistrements sont disponibles)

Quotidiens

Le Quotidien

Journal Le Quotidien du jeudi 26 novembre 2020.

L'article a été aussi publié sur le site du journal, vous pouvez le voir en cliquant sur ce lien :

<https://www.lequotidien.sn/lutte-contre-les-violences-les-femmes-reclament-la-gratuite-des-certificats-medicaux/>

PROTECTION DES VICTIMES DE VIOLENCES

La gratuité du certificat médical prônée

Les violences faites aux femmes et aux filles connaissent une proportion inquiétante au Sénégal. Pour ce faire et pour les pousser à saisir la justice en cas de violences, la gratuité du certificat est réclamée.

Par Dienka NIASSY

La cherté du certificat médical, qui est un document très important dans la procédure judiciaire pour la répression des agressions, rend plus vulnérable les femmes et les filles contre les violences qui leur sont infligées. Son coût est fixé entre 10 000 et 20 000 F CFA par une disposition de la santé publique au Sénégal. Ce qui renforce leur vulnérabilité. Pour les venir en aide, l'Association pour la Promotion de la femme sénégalaise (Aprofes) a lancé le samedi 21 novembre, un Plaidoyer pour la gratuité du certificat médical délivré aux femmes victimes de violences à travers une plateforme nationale composée d'organisations de défense et de promotion des droits des femmes et des filles. C'est après avoir constaté que beaucoup de femmes renoncent à leur projet d'accéder à la justice à cause du coût élevé du certificat médical, que l'Association pour la promotion de la femme sénégalaise a décidé, en collaboration avec le Réseau Siggi Jigéen de lancer ce plaidoyer lors d'une conférence



dicaux. Si ces couches ne sont pas protégées, il y aura une recrudescence des violences», a déclaré Ndeye Gnilane Faye Ndiaye, coordonnatrice du Projet «Oser relever les défis du leadership féminin pour une réduction des violences faites aux femmes et aux filles». Avant d'ajouter : «c'est pourquoi, nous avons décidé de demander à l'État d'aller jusqu'au bout de sa

tificat médical aux femmes et aux filles victimes de violences». D'après elle, c'est cela qui pourra faire appliquer toutes les lois visant à protéger toutes les victimes des violences. Mme Ndiaye a révélé par ailleurs, que les violences faites aux femmes et aux filles étant un phénomène international, sont quotidiennement rencontrées au Sénégal. Et parfois, elles ne sont pas répri-

les femmes sont victimes restent souvent impunies. Et des recherches menées dans ce pays, selon elle, ont prouvé que les violences qu'elles subissent ne sont pas souvent réprimées du fait qu'elles accèdent difficilement à la justice. «Les causes sont énormes. Elles peuvent être dues aux pesanteurs culturelles, du manque de ressources des femmes, mais aussi de la sous-

Leur actions pour changer le monde, le p... obligé avec l'aide des par... n'ont pas répri... sources des femmes, mais aussi de la sous... n'ont pas répri... sources des femmes, mais aussi de la sous...

REWMI QUOTIDIEN du
23 Novembre 2020

SOCIÉTÉ

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES Les acteurs pour la gratuité du certificat médical pour les victimes



Le certificat médical étant un élément important pour traduire en justice les coupables, l'Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise (APROFES) en collaboration avec le Réseau Siggil Jiguen portent un plaidoyer à l'endroit des décideurs pour sa gratuité. Les deux organisations sont en conclave pour inviter les décideurs à se pencher sur cette question.

L'élimination des violences faites aux femmes et aux filles reste un défi à relever pour les défenseurs de cette couche de la population. Pour y faire face, l'Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise (APROFES) en collaboration avec le Réseau Siggil Jiguen portent un plaidoyer à l'endroit des décideurs pour la gratuité des certificats médicaux aux femmes afin leur garantir une meilleure protection contre les violences. Selon la coordonnatrice du projet « Osez relever le défi de leadership féminin pour une réduction des violences faites aux femmes et aux filles », Ndeye Guilane Faye de l'ONG APROFES de Kaolack, les violences faites aux femmes sont récurrentes au Sénégal. « Les femmes rencontrent d'énormes difficultés pour accéder à la justice. Cela est dû à des pesanteurs socio-culturelles des femmes, au manque de ressources mais aussi à cause de la sous-information. C'est pourquoi les violences ne sont pas souvent réprimées », renseigne-t-elle. Et de poursuivre : « Il a été constaté que beaucoup de femmes ont renoncé à leurs projets d'accéder à la justice par cause du coût du certificat médical. Ce dernier est un document important dans la procédure judiciaire pour la répression. Il y a une disposition du code de la santé publique qui fixe le coût entre 10 000f et 20 000f CFA et que les ayant besoin sont vulnérables. Elles éprouvent d'énormes difficultés pour payer le ticket à l'hôpital, du coup les agressions dont elles ont subi restent impunies. En ce sens, elle indique que certaines viennent se plaindre des agressions et n'ont même pas de quoi se payer le transport encore d'aller en justice. « Nous avons décidé de demander à l'Etat d'aller jusqu'au bout de sa volonté politique en rendant gratuite le certificat médical. C'est le seul moyen pour dissuader les violeurs », martèle-t-elle. D'après la chargée du plaidoyer du réseau Siggil Jiguen, Fatou Touré Thiam, les viols, crimes, violences verbales, faits à l'égard des femmes ont connu une recrudescence sans précédent ces derniers temps dans ce pays. « L'avènement de la Covid a été un nouveau catalyseur de ces violences. Beaucoup de femmes se retrouvent dans des situations économique et sociales plus précaires qu'auparavant. La fermeture des écoles et l'arrêt de nombreuses activités économiques ont provoqué une augmentation de la charge de travail domestique pour les femmes, tout en affectant considérablement leurs revenus. Dans les foyers, l'incertitude financière et autres tensions sont généralement exacerbées par le sémi-confinement et le couvre-feu. Les femmes sont donc particulièrement vulnérables aux violences conjugales et autres formes de Violence Basée sur le Genre », fait-elle savoir. Pour Mme Thiam, l'accès aux soins médicaux, psychologiques et psychosociaux, à la justice, à la protection et la sécurité économique sont des éléments essentiels à toute réponse aux violences sexuelles. Alors qu'au Sénégal, cet accès surtout au niveau juridique est assez fragile. Parmi les premières entraves figure l'accès aux certificats médicaux en cas de violences.

NGOYA NDIAYE

L'ÉVIDENCE du 23 Novembre 2020

ACTUALITÉ

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Le Réseau Siggil Jigéen et l'APROFES plaident pour la gratuité du certificat médical

Le Réseau Siggil Jigéen (RSJ), en collaboration avec l'Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise (APROFES), a lancé un Plaidoyer pour la gratuité du certificat médical délivré aux femmes victimes de violences, à travers une plateforme nationale composée d'organisations de défense et de promotion des droits des femmes et des filles. Une manière de participer à l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles demeurant l'un des défis les plus importants et les plus présents au Sénégal.



Le Réseau Siggil Jigéen (RSJ) et l'Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise (APROFES) se sont engagés dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Cela entre dans le cadre d'amener l'Etat du Sénégal à rendre gratuits les certificats médicaux délivrés aux femmes et aux filles victimes de violences.

L'Etat a fermement exprimé sa volonté en ratifiant les conventions et instruments internationaux visant à protéger les filles et les femmes contre toutes les formes

d'abus et de violences. Malgré tous ces efforts, le phénomène persiste et l'accès aux soins reste un grand défi. « Notons que l'accès aux soins médicaux, psychologiques et psychosociaux, à la justice, à la protection et la sécurité économique sont des éléments essentiels à toute réponse aux violences sexuelles », a souligné Gnillane Faye coordonnatrice du projet « Osez relever le défi de leadership féminin pour une réduction des violences faites aux femmes ».

Alors qu'au Sénégal, cet accès

surtout au niveau juridique est assez fragile, les premières entraves figurent l'accès aux certificats médicaux en cas de violences. Le prix de la délivrance d'un certificat médical pour coups et blessures varie d'une structure à une autre entre 10 000 et 20 000 FCFA quel que soit le médecin consulté privé ou public.

« Ce prix assez élevé constitue une contrainte de taille pour les femmes et les filles victimes de violences dans la mesure où ces dernières sont souvent dépourvues de moyens pour se faire établir cette preuve. Ceci va ainsi les rendre plus vulnérables et plus exposées étant donné que la plupart d'entre elles abandonnent toute initiative juridique pour dénoncer le fait et permet ainsi à l'auteur de la violence de récidiver sur elles ou sur une autre », a déploré la coordinatrice.

L'APROFES en collaboration avec le réseau Siggil Jigéen a décidé de mobiliser les acteurs et défenseurs des droits des femmes pour amplifier la voix des victimes de violences. Les femmes comptent porter un plaidoyer à l'endroit du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, du ministère de la Justice et du ministère de la femme, de la famille, du genre et de la protection des enfants pour la gratuité du certificat médical délivré aux femmes et aux filles victimes de violences.

PMF

Presse en ligne

<https://dakarmedias.com/video-gratuite-du-certificat-medical-pour-les-femmes-victimes-de-violences-une-forte-exigence-de-laprofes-et-le-reseau-siggil-jigeen/>

<https://www.dakarmidi.net/societe/femmes-victimes-de-violences-laprofes-et-le-reseau-siggil-jigeen-pour-la-gratuite-des-certificats-medicaux/>

<https://directactu.net/2020/11/21/certificat-medical-pour-les-victimes-de-violence-laprofes-pour-la-gratuite-du-cout/>

https://www.senenews.com/actualites/violence-faite-aux-femmes-le-reseau-siggil-djiguene-plaide-pour-la-gratuite-du-certificat-medical_339868.html

<https://seneinfos-genre.com/2020/11/21/gratuite-du-certificat-medical-en-cas-de-vbg-laprofes-et-le-reseau-siggil-jigeen-engage-le-plaidoyer/>

Réseaux sociaux

<https://web.facebook.com/Webinfos.sn/posts/174347147675316>

<https://youtu.be/gruo3HtdMqU>

<https://fb.watch/1XstLTCqhk/>

<https://youtu.be/42htnncscxQ>

Magazine Manooré FM

En cours de réalisation